

Musique – Arts et culture – Arts, communication et technologie

Conditions d'admission



Pour être admis aux vocations, l'élève doit :

Musique avancée (à partir de la 1^{re} secondaire)

- avoir une moyenne globale d'au moins 70% et n'avoir aucun échec
- réussir l'audition ou être recommandé par un enseignant de l'harmonie du primaire. (sauf les élèves de l'école du Sacré-Cœur)

*Apporter les cahiers de pratique lors de l'examen d'admission

Musique débutant - Piano ou Vents (à partir de la 1^{re} secondaire)

- avoir une moyenne globale d'au moins 70% et n'avoir aucun échec

Arts et culture (à partir de la 1^{re} secondaire)

- avoir une moyenne globale d'au moins 70% et n'avoir aucun échec
- réussir l'examen d'admission (lors de l'examen, apporter 3 dessins d'observation - objets de la vie courante - et 3 dessins de création) ou être recommandé par un enseignant du club d'arts.

Arts et communication (à partir de la 3^e secondaire)

- avoir une moyenne globale d'au moins 70% et n'avoir aucun échec
- avoir de l'intérêt à poursuivre les cours de photo, de cinéma d'animation et de vidéo
- avoir démontré son sens des responsabilités.

Choix de l'école et transport

Si le lieu de résidence de l'élève, à l'intérieur du territoire de la CSRS, est à plus de 1,6 km de l'école, l'élève inscrit en Musique, Piano débutant, Arts et culture ou Arts et communication bénéficie du transport scolaire.

Fiche d'inscription

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : année _____ mois _____ jour _____

Adresse : _____ Appartement : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Nom de la mère : _____ Nom du père : _____

L'enfant demeure avec :

Mère

Père

Père et mère

Garde partagée

Téléphones de la mère Rés. : _____ Travail : _____ Cell. : _____

Téléphones du père Rés. : _____ Travail : _____ Cell. : _____

École fréquentée en 2011-2012 : _____ Niveau : _____

* Pour la demande d'admission, un montant de 30 \$ est exigé, en argent ou par chèque libellé à l'ordre de l'école.

** Des frais sont exigés aux élèves en vocation particulière.

Signature du parent (ou tuteur) : _____ Date : _____

Une photocopie du bulletin de la 1^{re} année du 3^e cycle (ou de la communication aux parents) et du bulletin de la 1^{re} étape de la 2^e année du 3^e cycle (si disponible) (ou de la 1^{re} moitié de l'année pour les élèves en anglais enrichi) est requise avec la fiche d'inscription.

Pour les élèves provenant du secondaire, apporter une photocopie du dernier bulletin de chacune des années, en débutant par la 6^e année.

Examen d'admission (à l'exception des élèves inscrits à l'école primaire du Sacré-Coeur en 2011-2012 qui s'inscrivent en vocation Musique) École Mitchell, 819 822-5400, poste 12313.

Vendredi 27 janvier 2012

Musique avancée : Vents Piano Cordes **(heure à confirmer)**

Musique débutant – Piano ou Vents : pas d'examen d'admission

Arts et culture à 9 h

Le lundi 4 juin à 9 h :

Anglais enrichi : test obligatoire pour tous le 4 juin 2012 (journée pédagogique)